

ATTESTATION DE RECENSEMENT

Imprimé n° 106*/201

Instruction n° 10000/DEF/DSN/DCSN/
EMPL/BRC/RI du 30 juin 1998

Format : 29,7 x 21

Le maire de la commune
de SAINTE MARTIN-EN-HAUT

L'autorité consulaire
de _____

atteste que MF BARRU Roman Christophe
né(e) le 02/04/1984 à SAINTE FOY-LES-RHONE (département ou pays)
domicilié(e) à SAINTE MARTIN-EN-HAUT 56 Grande Rue

- a demandé son inscription sur les listes de recensement,
- a été informé(e) des conditions dans lesquelles il (elle) participera à l'appel de préparation à la défense.

L'intéressé(e),
(Signature)

Barru

Délivrée le 21/09/2001

Le maire / L'autorité consulaire,

B. G. Suc
l'Agent Consulaire (S. G. Suc)



La détention du présent document ne préjuge pas de la nationalité française.
Il est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.